

CHAPITRE 1

PETITE HISTOIRE DU « DECHET »

Pour cette présentation nous avons repris deux documents excellents émanant du « Syctom de Paris » et de l'Université de Grenoble (exposé de M. Fromageau).

INTRODUCTION (extrait document Syctom de Paris)

Longtemps les hommes ont confié à la nature le soin de digérer leurs déchets. Ce qui ne pouvait être utilisé pour nourrir les animaux de basse-cour et les porcs était enfoui, brûlé ou servait à faire de l'engrais. Mais, avec le développement de l'urbanisation, le cycle naturel a été rompu.

Et, pendant près de 1 000 ans les hommes ont vécu dans des villes dont la propreté et l'hygiène étaient proches de celle d'une porcherie. Les ordures de chacun étaient tout simplement jetées ou entassées sur la voie publique.

Il faut attendre le siècle dernier pour que l'hygiène publique devienne une véritable préoccupation. Les réseaux d'eau potable et de tout-à-l'égout font alors, peu à peu, leur apparition. Dans le même temps, la quantité de déchets difficilement biodégradables augmente. Elle est liée à la fabrication de produits de synthèse faisant appel à des matières chimiques.

Les grandes agglomérations se sont organisées pour lutter contre la prolifération des détritiques. On en trouve trace dès le Moyen Age, avec la publication de décrets royaux demandant aux habitants des villes de transporter les immondices hors des enceintes de la Cité.

1) BREF APERÇU HISTORIQUE

a) Déchets et santé publique :

« Le déchet existe depuis l'Antiquité. D'ailleurs lorsque l'on visite une galerie de vases grecs au Musée du Louvre, en fait on regarde des vases qui ont été reconstitués et que l'on a retrouvés dans d'anciens sites que l'on appellerait aujourd'hui des décharges.

Ces déchets de l'Antiquité jusqu'à un passé récent, on pourrait dire jusqu'à la loi du 15 juillet 1975, sont considérés comme des choses abandonnées. Il convient cependant de préciser que la question des déchets au niveau historique se pose dans des termes autrement moins importants qu'aujourd'hui.

Le déchet historiquement a sa place dans le déclenchement des épidémies et plus particulièrement dans le déclenchement de ce que l'on appelle sous un terme générique "des pestes". La réglementation, pour l'essentiel, qui s'est constituée au cours des siècles a pour origine les règlements de peste ou les polices de santé. Ces déchets sont en général uniquement organiques. Il n'y a pas d'emballages et donc on jette peu. Cependant un certain nombre de ces déchets organiques posent des problèmes aux autorités et cela dès l'Antiquité. Par exemple les villes de Teotihuacan ou de Rome à l'époque d'Auguste, comptent 1 million d'habitants. Cela représente une quantité de déchets organiques issus

des fosses d'aisance; l'absence d'égout rend le problème du traitement des déchets difficile à résoudre.

La ville antique et la ville de l'Ancienne France et du XIXème siècle sont des villes où beaucoup d'animaux sont accueillis. Il y a les chevaux bien sûr, les écuries, et tous les animaux que l'on amène vers les étals des bouchers car il n'y a pas d'abattoirs. Cela pose des problèmes très concrets de gestion des déchets dans nos villes antiques et qui nécessitent toute une série de réglementations visant à assurer un minimum de salubrité dans les rues. C'est là l'origine des services de voirie.

Se pose également le problème du traitement des déchets industriels annexes aux bouchers, d'autant plus que ces industries sont extrêmement polluantes. C'est une des questions sur lesquelles s'attardent les autorités qui ont en charge les problèmes d'hygiène jusqu'au XIXème siècle.

Dès le XVIIème siècle les autorités municipales se préoccupent de la pollution de l'eau et de l'air, on parle d'ailleurs plutôt de corruption à cette époque. Par exemple un traité de Police de la fin du 17ème siècle consacre un livre entier à la police de santé. Pour l'auteur de ce traité, qui était un commissaire de police à Paris, le meilleur moyen de lutter contre la corruption était de régler le problème du ramassage des ordures en ville.

b) Déchets et économie :

On a mis donc au point tout un système assez sophistiqué de gestion et de ramassage de ces déchets aussi bien pour les déchets ménagers au sens de la loi de 1975 que pour les déchets issus de l'artisanat. On constate que la cité médiévale et de l'Ancienne France, maîtrise relativement bien la question de la récupération et du recyclage des déchets. C'est un problème permanent qui se pose aujourd'hui : faut-il abandonner les déchets c'est-à-dire respecter la définition originelle de ce qu'est cette chose abandonnée, ou faut-il lui reconnaître une valeur économique ?

Il est un fait que depuis l'Antiquité certains types de déchets avaient une valeur économique, par exemple, il est impensable de jeter le fumier. Jusqu'à la fin du 19ème siècle il est systématiquement récupéré. Dans les villes traditionnelles il faut rappeler qu'il y a énormément d'animaux et par conséquent de déjections animales dont la récupération ne présente pas de difficultés. Le problème essentiel réside dans la modification de la composition des matières récupérées. Cette modification est perceptible à partir de la fin du XVIIIème siècle. A cette époque on utilise de plus en plus de verre. Le résultat est que cela pose un problème de tri sélectif complexe aux autorités de police. C'est d'ailleurs à partir d'une grande enquête sur la situation hygiénique de Paris, menée sous la houlette de Colbert en 1666, que l'on va créer le Lieutenant Général de Police qui n'est autre que le préfet de Police de Paris en 1800. Il avait à la fois les compétences du préfet de Police et du préfet de la Seine. La Police s'intéresse historiquement à la récupération, au recyclage et au traitement des déchets non seulement pour des raisons d'hygiène mais aussi pour des raisons de maintien de l'ordre public en général.

En effet les professions de la récupération ont de tout temps mauvaise réputation. Ce sont des gens louches, que l'on a du mal à maîtriser, dont les employés sont des gens sans aveu ainsi qu'on le disait dans le temps. Un problème d'ordre public se pose et qui justifie un contrôle très strict sur l'exercice de cette profession. En 1749 les récupérateurs sont soumis au port d'une médaille et l'on peut signaler qu'aujourd'hui encore les brocanteurs y sont soumis ainsi qu'à la tenue d'un registre de police. Il y a une constante tout à fait remarquable, car aujourd'hui on sait que les récupérateurs de vieilles voitures sont étroitement surveillés par la police pour éviter le trafic de voitures avec le tiers monde et avec les pays de l'Est.

c) Traitement et gestion des déchets :

Peu à peu on a essayé d'organiser la gestion des déchets en milieu urbain. Cependant un certain nombre de problèmes peuvent être évoqués et qui sont éminemment contemporains comme celui de l'éloignement des centres de traitement. Plus une ville s'agrandit, plus les problèmes de transport sont considérables et plus les difficultés de trouver des sites de traitement ou d'entrepôts ou de décharges sont difficiles à résoudre.

Il y a de véritables émeutes d'habitants, à Paris comme à Londres, qui refusent l'implantation de nouveaux sites. De même aujourd'hui les populations sont hostiles à l'implantation des futurs laboratoires de recherche pour l'enfouissement des déchets nucléaires. Cela rejoint un peu l'idée anglo-saxonne NIMBY (not in my back yard, pas dans mon jardin). Il y a une constante dans le comportement des habitants et l'on retrouve des dossiers dans les archives du XVII^{ème} ou XVIII^{ème} siècle, de personnes qui protestent contre les projets d'implantation. On trouve aussi des interventions de notables qui s'étaient installés à un endroit et qui apprenant la création d'une décharge à proximité de leurs propriétés, usent de leur influence pour que la police retire le projet.

Avec la Révolution on pourrait croire que les choses vont changer. La gestion des déchets relève de l'administration municipale. On peut citer un décret important, celui de 1810 qui impose aux industriels de ne pas faire n'importe quoi. Les décharges sont soumises à ce décret.

Tout au long du 19^{ème} siècle, les municipalités seront confrontées au gros problème de la gestion des déchets ménagers et industriels. Il est vrai que du fait de l'expansion économique, la réglementation, lorsqu'elle existe, est inefficace pour un certain nombre de raisons et plus particulièrement pour des raisons de coûts. La récupération, historiquement et c'est encore vrai aujourd'hui, est une affaire de coût. Chaque époque récupère un certain type de déchet qui deviendra un déchet inerte sans valeur économique à une autre époque. Cet élément est très important et il ne faut pas le perdre de vue.

La législation n'est pas modifiée considérablement jusqu'en 1975 car les déchets étaient l'affaire des Communes et les industriels ne se préoccupaient des questions environnementales.

Ce n'est pas qu'à partir des années 60-70 que l'on prend conscience de l'ampleur du problème. Il faut dire qu'il existe un climat tout à fait intéressant au début de la décennie 1970 avec la conférence de Stockholm. Le problème d'environnement devient un problème mondial, en particulier en matière de déchet. Sous l'Ancien Régime on éloigne les déchets en fonction des vents dominants : le centre ville est le producteur de déchet et l'on trouve les décharges au Nord, à l'Est ou au Sud et jamais à l'ouest à cause des odeurs.

Au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale c'est un peu la même chose, les déchets les plus dangereux sont directement produits dans les pays en voie de développement et on les y envoie dans les pays non-développés. C'est une manière schématique de présenter la question, mais c'est l'une des raisons qui incite les pays développés à changer d'attitude.

Sur le plan juridique on va alors essayer de donner une définition du déchet, différente de la définition traditionnelle : le déchet étant une chose abandonnée volontairement, le propriétaire ne voulant pas le récupérer. »

2) L'EXEMPLE DE PARIS : (extrait document Sycotom de Paris)

a) Eugène POUBELLE :

En 1884, un préfet obligea les Parisiens à utiliser un récipient spécial pour déposer leurs ordures ménagères devant leurs portes, afin qu'elles ne soient plus éparpillées dans la rue avant d'être ramassées par les services municipaux.



Son nom est resté dans l'histoire, car il s'agissait en effet du préfet « **Eugène Poubelle** ».

Mais si la collecte municipale des déchets ménagers s'est peu à peu développée dès la fin du XIXe siècle dans les grands centres urbains, elle est restée pratiquement inexistante dans les communes rurales jusqu'à récemment. La gestion des déchets ne faisant pas l'objet d'une réglementation nationale, chaque commune s'organisait comme elle l'entendait.

Paris montrait la voie en organisant la **collecte des déchets**.

b) Les centres de traitement :

Les déchets ou "gadoue" sont amenés dans des tombereaux (voiture en tôle tirée par des chevaux) dans les centres de traitement.



Collecte des ordures ménagères à Paris
Tombereau système Rivière



Voiture spéciale pour la collecte d'ordures (paille, débris de légume, emballage..) des Halles Centrales.

Paris disposait également de centres de traitement de déchets appelés "**centres de broyage et d'incinération**" particulièrement performants dès **1896**.



Usine de broyage et d'incinération de Saint-Ouen Construite en 1896



Usine de broyage et d'incinération d'Issy Construite en 1904



Usine de broyage et d'incinération de Romainville construite en 1905

Ces quatre usines de broyage (Saint-Ouen, Romainville, Issy et Vitry) permettaient d'obtenir à partir de "**gadoue**" broyée, un engrais appelé "Proudrou" utilisé par les agriculteurs.



Hall des broyeurs à Vitry sur Seine :
des ouvriers attirent la gadoue dans la trémie placée au-dessus de chaque broyeur.

Les ordures ménagères qui ne peuvent être vendues à l'agriculture sont alors détruites dans le **centre d'incinération**, situé à proximité du centre de broyage, dans des **fours** et employées à la production de vapeur et d'énergie électrique.

Usine d'incinération d'Issy



La gadoue est acheminée par un transporteur et aiguillée par des ouvriers pour remplir les goulottes d'alimentation des fours. Quatre portes sont percées dans la façade de chaque four et permettent aux ouvriers d'opérer l'étalage de la gadoue et d'enlever les mâchefers

Pour en savoir plus sur...

l'histoire du traitement des déchets dans l'agglomération parisienne

vous pouvez consulter l'article paru dans

la revue Techniques Sciences Méthodes - Mai 2005

3) DEFINITION DU DECHET (Extrait exposé de M. Fromageau de l'Université de Grenoble)

« Le sujet à traiter est immense. Il s'agit à la fois de décrire l'histoire du déchet, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes car c'est surtout une question contemporaine, et essayer de faire le lien entre l'histoire des déchets et ce que l'on entend sur le plan juridique par déchet, notion qui me paraît être aujourd'hui une notion fourre-tout.

a) Le fait social :

Le déchet est un fait social et même culturel puisqu'il y a des artistes comme César qui travaillent à partir des déchets. C'est aussi un fait retenu par la littérature. J'ai lu récemment deux romans, l'un d'un auteur Américain Stephen Dixon "ordure"(1) et l'autre d'un auteur tchèque Ivan Klima "Amour et Ordures" (2). Deux romans tout à fait surprenants, d'un réalisme que d'aucuns jugeront un peu excessif puisqu'il s'agit de décrire l'apocalypse qui ne saurait tarder par l'envahissement des ordures, une manière lucide et profonde d'envisager

la fin du monde, l'homme ne faisant qu'un avec les immondices, écrasé sous les déchets. L'auteur américain nous dit qu'en fin de compte les mexicains ont des vestiges et les américains ont des déchets. Le tchèque de nous dire que les ordures sont immortelles "s'infiltrant dans les airs, gonflent les eaux, pourrissent, se décomposent, se changent en gaz, en fumée ensuite parcourent le monde et l'ensevelissent peu à peu".

Bref le déchet est un fait social et la progression extraordinaire de quantité de déchets produits en particulier dans les pays industrialisés, le montre bien. En France en 1960 on produisait 200 kg d'ordures ménagères par habitant et par an, en 1990 on produit 358kg d'ordures ménagères par habitant et par an, avec des écarts importants puisque Paris intra muros produisait 535 kg par habitant et par an.

Est-ce à dire que le déchet est un problème spécifiquement contemporain ? Qu'il n'y avait pas de déchets dans les sociétés traditionnelles ? C'est une erreur de le croire. Il est intéressant de dépasser le stade historique pour montrer qu'il y a un certain nombre de permanence dans la manière dont les sociétés et plus particulièrement le Droit ont appréhendé la question des déchets.

b) Première définition légale :

En droit positif la définition légale du déchet a été énoncée pour première fois par la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux. Cette définition est complexe car elle joint une définition physique et objective "tout résidu d'un processus de production de transformation, ou d'utilisation a une définition juridique et subjective, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble que son détenteur destine à l'abandon".

Une autre définition nous est livrée par la Directive Communautaire 75/442 du 15 juillet 1975 et qui est fondée sur la technique du listage en tenant compte du principe de subsidiarité. La juxtaposition de ces deux définitions n'allait pas sans poser des problèmes notamment concernant la notion fondamentale de déchet recyclable. Une interprétation stricte de l'abandon conduirait à dénier la qualité juridique de déchets à de tels objets et qui ainsi seraient soumis à des règles moins strictes. Le Conseil d'Etat en 1983 et la Cour de justice des Communautés Européennes en 1990 ont fait prévaloir une définition objective qui permettrait d'élargir le champ d'application de la loi, la rendant applicable même si le détenteur du déchet avait l'intention de le vendre en vue de son recyclage.

c) La loi de 1992 :

La définition de la loi du 15 juillet 1975 a été corrigée par la loi du 13 juillet 1992 relative aux déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement, et s'est vue ajouter deux nouvelles notions très spécifiques, c'est la nouveauté qui sépare notre droit positif de la tradition brièvement décrite plus haut. Il s'agit de la notion de déchet ultime et de la notion de déchets industriels spéciaux. Cette nouvelle définition mêle économie et écologie : c'est l'impossibilité technique ou économique de réduire le déchet en réutilisant sa part potentielle utile qui légitime son élimination. Le passage d'une catégorie c'est-à-dire le déchet tel qu'il a été défini par la loi de 1975 à l'autre, le déchet ultime est évolutif au gré de la technique et de l'économie.

On rejoint la définition de la Communauté Européenne qui fait entrer la notion de déchet recyclable dans la notion de déchet elle-même, en inventant une nouvelle catégorie de déchet ne pouvant être utilisé d'une façon ou d'une autre parce qu'il est trop polluant pour l'environnement.

Ces déchets ultimes résultent d'une opération de tri et de valorisation et de traitement des déchets comme par exemple les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères, les boues solides issues de traitement physico-chimique d'un déchet industriel, le compactage etc.. La prise en compte de cette notion de déchet est liée à l'évolution de la notion des stations de mise en décharge qui à partir du 1er juillet 2002 ne pourront plus accueillir que des déchets ultimes.

d) La problématique actuelle :

En conclusion, on constate qu'aujourd'hui se pose un certain nombre de problèmes :

- Celui de la quantité des déchets : comment maîtriser le volume de plus en plus important des déchets.

- Se pose ensuite le problème de la diversité des déchets ultimes : déchets toxiques et surtout les déchets nucléaires pour lesquels on vient de créer une commission spécialisée sur cette question. Qu'allons-nous laisser aux générations futures ?

Allons-nous leur laisser des ordures inertes comme les Romains nous ont légué le Montestacio qui est un tas d'ordures inertes de l'époque de la République Romaine, ou allons-nous laisser des déchets dont nous ne savons que faire et qui sont extrêmement dangereux pas seulement sur une génération mais sur une période allant de 10 à 20 000 ans ? Cela soulève le problème de l'irréversibilité quant aux choix des filières retenues, comme le Parlement en a pris conscience lorsqu'il a adopté la loi du 31 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs. »

4) LE CYCLE DE VIE DES MATIERES PREMIERES

La production de déchets induit des coûts pour leur élimination que supporte le contribuable. Ces coûts peuvent être maîtrisés par une bonne gestion. La prévention à la source permet de réduire les frais de recyclage, et le recyclage permet de réduire les investissements et les frais d'exploitation du traitement et de l'enfouissement des déchets résiduels. Ce sont des boucles dans les flux du traitement des déchets sur lesquelles il est possible d'agir pour faire des économies, et simultanément réduire les pollutions qui menacent notre environnement.

Certains puristes pensent qu'on peut se dispenser des traitements industriels, notamment par l'utilisation du compostage artisanal pour éliminer les déchets résiduels. Sans entrer dans des polémiques, nous pensons qu'ils devraient être encouragés, car ils contribueraient à la diminution des déchets organiques, en particulier à la campagne.

Cependant, nous craignons qu'en zone urbaine ces méthodes de bonne volonté soient difficilement applicables en raison de l'absence d'espaces pour réaliser ce type de projet, et de la pression de la vie quotidienne exercée sur des citoyens qui vivent au rythme du « métro, boulot, dodo ».

CYCLE DE VIE MATIERES PREMIERES Schéma simplifié

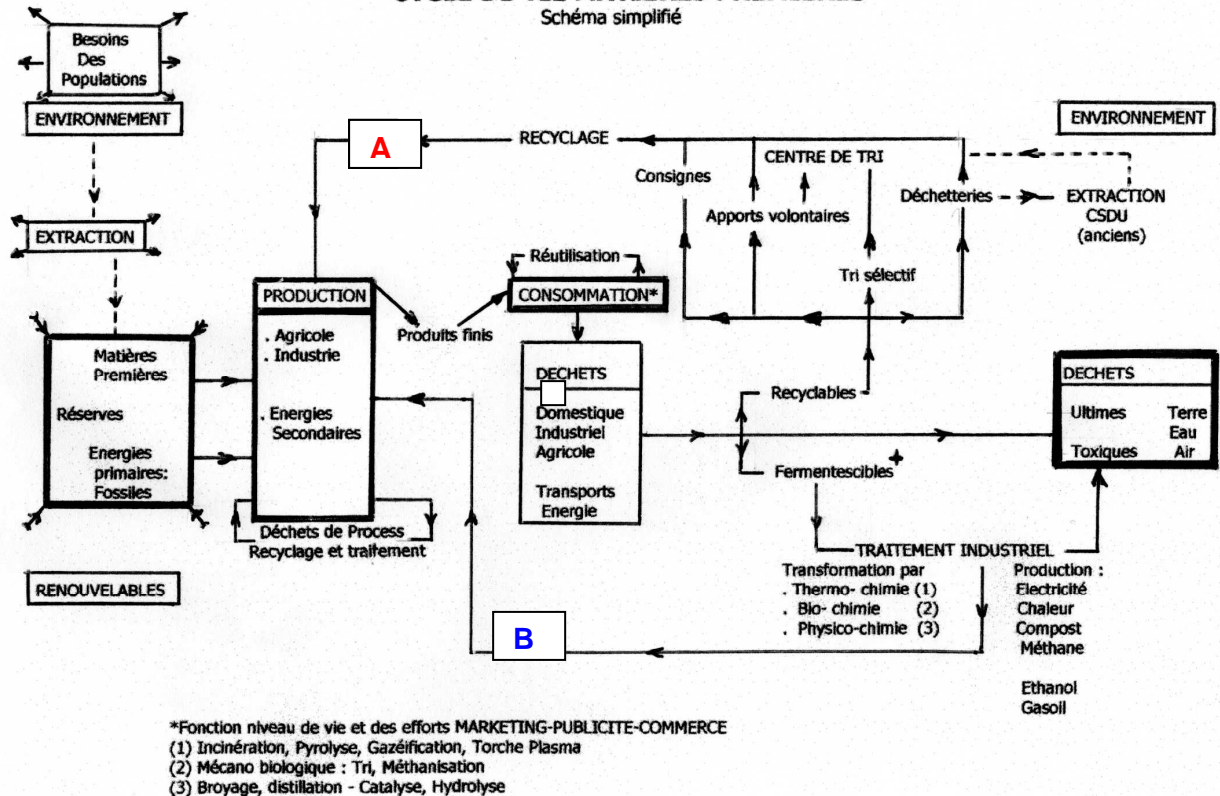


Fig.1

Le schéma fig.1 ci-dessus montre que plus les besoins des populations augmentent, plus la pression sur l'environnement croît. Il en résulte une spoliation des matières premières qui se raréfient.

En examinant la boucle **A** >>DECHETS, RECYCLABLES, RECYCLAGE, RETOUR A LA PRODUCTION >>, il paraît clairement que les déchets deviennent une ressource. Par voie de conséquence, les réserves en cours d'épuisement sont mieux gérées.

Il est également clair en examinant la boucle **B**, >>DECHETS, FERMENTESCIBLES (ou résiduels), TRAITEMENT INDUSTRIEL, RETOUR A LA PRODUCTION >>, que sans transformation des déchets, les populations se privent d'une disponibilité d'électricité, de chaleur, de compost et d'une partie du méthane à multi usage qui peut également servir de carburant.

Des études ont été menées pour fabriquer à partir de déchets de l'éthanol et du gasoil.

L'envolée des prix de l'énergie permettra-t-elle l'industrialisation de ces procédés ?

Des informations qui doivent être vérifiées à la source laissent penser que des contrats ont été signés en ce sens, notamment en Europe.

5) CLASSIFICATION DES GRANDES CATEGORIES DES DECHETS

Cette classification a le mérite de rappeler que tous les déchets ne proviennent pas de la sphère de la vie privée et que le traitement des catégories est foncièrement très différent : Actuellement, ils sont classifiés comme :

a) Des déchets ménagers et assimilés.

Ce sont les déchets appelés vulgairement « ordures ménagères », produits par chacun d'entre nous et que nous jetons habituellement dans la « poubelle », sauf consignes de tri.

b) Des déchets industriels banals (DIB).

Il s'agit des déchets d'entreprises commerciales, artisanales et industrielles qui par leur nature et leur composition s'apparentent aux déchets ménagers. La loi considère qu'ils sont assimilables aux déchets ménagers et peuvent donc subir les mêmes opérations de valorisation et d'élimination.

c) Des déchets industriels spéciaux (DIS).

Ces déchets contiennent des éléments toxiques et représentent un danger pour la santé et l'environnement. Ils font l'objet d'une réglementation particulière et suivent des filières de collecte et de traitement spécifiques. Il est temps que dans le cadre de la réglementation européenne **REACH (Registration, Evaluation, Autorisation of Chemicals)** et aussi nationale, des efforts débutent pour trouver des produits de substitution sans danger pour les êtres vivants. Ces recherches peuvent aboutir à des solutions qui seraient sur le plan économique, intéressantes pour les entreprises.

d) Des déchets inertes.

Comme leur nom l'indique ils ne se décomposent pas, ne se dégradent pas, et ne sont pas dangereux (il s'agit de gravats, blocs de bétons, terre, panneaux de vitres, etc.)

e) Le problème des déchets Importés.

Les importations sont devenues une importante source d'emballages, et donc de déchets, parfois accompagnés par des parasites qui trouvent d'excellents terrains de reproduction dans le pays d'accueil. Des forêts entières de conifères sont condamnées au Colorado par la reproduction d'un coléoptère noir « black beetle » venu de Chine.

Des mesures sont indispensables (au niveau européen) pour réglementer les suremballages, et mettre en place de mesures sanitaires pour éviter des catastrophes écologiques.

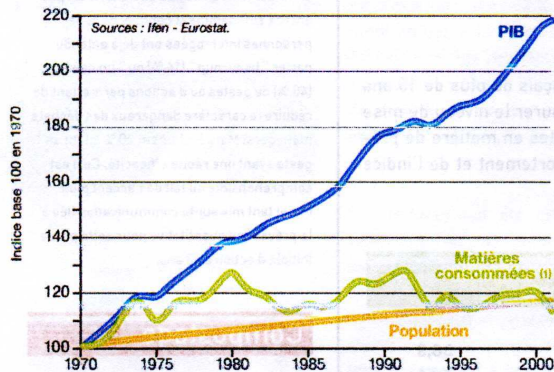
6) LA SITUATION EN FRANCE

Situation actuelle et objectifs en matière de production de déchets :

(Ces renseignements sont issus de documents de l'ADEME)

Données globales

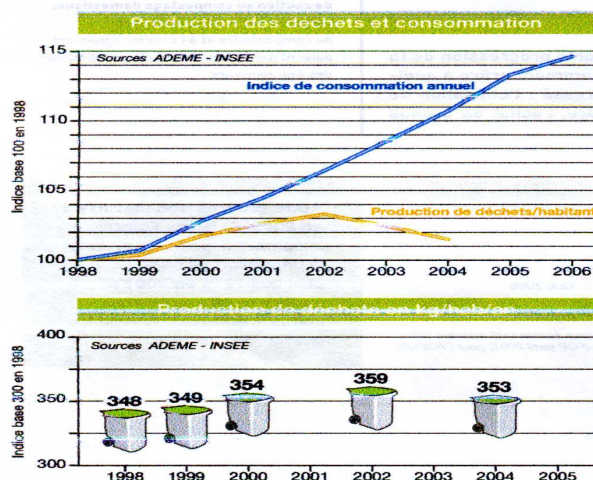
■ Consommation de matières



On observe un découplage entre PIB et quantité de matière consommée en France depuis 1980. Cette tendance reflète une modification de la structure de l'économie, notamment la croissance des activités de service. La consommation a atteint un maximum en 1980 et ralentit depuis.

Déchets des ménages

■ Production de déchets ménagers en France



Il y a un découplage depuis plusieurs années entre la consommation de biens et la production de déchets par ménage en France. Les données 2004 semblent indiquer une stabilisation de la production de déchets. Cette tendance doit cependant se confirmer dans les prochaines années.

En 2004, la production de déchets ménagers était de 353 kg/hab./an dont 290kg/hab./an de déchets résiduels, incinérés ou enfouis. Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a fixé pour objectif que le tonnage des **déchets doit passer à 250 kg/ hab/ an en 2010, et à 200kg/hab/an en 2015.**

7) « ZERO DECHET »

(Extraits de la synthèse du congrès : « les politiques « zéro déchet » dans le monde, utopie ou réalité – Assemblée Nationale – 13 et 14 mai 2004 », organisé par « Décentralisation et Initiatives Locales »)

a) L'objectif « zéro déchet » : une vision politique

❖ « Zéro déchet » : une réponse aux situations de crise

Les politiques « Zéro Déchet » ont émergé dans les années 1990 dans de nombreux pays. A leur origine, on retrouve la plupart du temps des collectivités confrontées à des situations

de blocage, voire de crise, ne sachant quelle réponse apporter à la fermeture des décharges et au refus de l'implantation d'usines d'incinération par la population locale.

Au Canada, aux Etats-Unis, aux Philippines, en Nouvelle Zélande des collectivités sont amenées à mettre en place des démarches « Zéro déchet »

❖ **Qu'entend-on par « zéro déchet » ?**

○ Un principe, deux objectifs

De façon pragmatique, tendre vers ce modèle idéal revient à se fixer deux objectifs concrets :

1. réduire la quantité de déchets générés et leur potentiel à causer des nuisances environnementales.

2. s'efforcer de transformer les déchets restant en ressources via la réutilisation, le recyclage, le compostage.

Au-delà de la seule vision environnementale, une politique « Zéro Déchet » est avant tout un appel unique à l'action qui vise à créer un climat d'amélioration continue au sein d'une collectivité ou d'une entreprise. Les experts assimilent le terme « Zéro Déchet » à une marque tout comme la « production propre » ou le « développement durable » qui fédèrent différents types d'actions sous le même nom. Ce qui est nouveau avec le « Zéro Déchet » par rapport à des approches 100% recyclage, est qu'il s'agit d'un concept de véritable durabilité intégrant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de la conception à la consommation.

○ Une alternative aux modes de traitement traditionnels

La plupart des démarches « Zéro Déchet » se sont axées, en premier lieu, sur la mise en oeuvre de mesures favorisant la réutilisation, le recyclage et le compostage des déchets. L'objectif est de développer des modes de traitement alternatifs à l'enfouissement ou à l'incinération. C'est pourquoi les collectivités ont opté pour le taux de détournement (ou de diversion) afin de mesurer l'efficacité de leurs politiques. Tendre vers « Zéro Déchet » revient à tendre vers un taux de détournement de 100%.

En Nouvelle-Zélande, le taux moyen atteint par les collectivités ayant adopté une politique « Zéro Déchet » se situe autour de 50-60%. Les meilleures performances se situent autour de 85%...

L'incinération n'est pas considérée comme une solution durable et l'opposition à ce mode de valorisation est unanime parmi les intervenants étrangers. Les déchets résiduels obtenus à l'issue des opérations de tri sont dirigés vers des centres d'enfouissement. Dans les collectivités où la démarche « Zéro Déchet » est la plus avancée, les efforts d'optimisation portent sur la valorisation énergétique des gaz produits sur ces sites d'enfouissement.

○ Pourquoi un positionnement si tranché contre l'incinération ?

Tout d'abord, les politiques « Zéro Déchet » ont écarté ce mode de traitement conformément aux attentes des populations locales. Dans la plupart des pays concernés, l'incinération suscite un fort rejet de la part des citoyens pour des raisons de santé publique. Le fait que les incinérateurs les plus performants permettent d'amener leurs émissions au minimum ne résout pas en totalité le problème.

Sur le plan environnemental, le refus de l'incinération traduit le refus de détruire des ressources. Selon cette approche, la quantité d'énergie préservée lors de la réutilisation ou le recyclage de matériaux est supérieure à la quantité d'énergie produite par leur incinération.

Les experts étrangers considèrent qu'elle est le moyen le plus coûteux de gérer les déchets, ce que révélaient des études sur l'incinération aux Etats-Unis et en Europe, menées en 1985 dans le cadre du fonds Marshall.

En résumé, les experts qui ont contribué à l'essor des politiques « Zéro Déchet » ne voient pas dans l'incinération une pratique d'avenir. En dépit de la valorisation énergétique que permettent les incinérateurs, ils prédisent leur élimination progressive dans les dix années à venir au profit de centres de valorisation de la matière.

❖ **Une vision sous tendue par des arguments économiques**

La dimension économique est une composante déterminante des stratégies « Zéro Déchet ». Pour être pérennes, les systèmes mis en place doivent être viables économiquement.

○ Développement de nouvelles filières

S'engager sur la route du « Zéro Déchet » signifie passer d'une logique d'élimination de déchets à celle de valorisation de ressources. Les systèmes mis en place sont créateurs d'une économie qui repose sur la matière première secondaire. Il s'agit de promouvoir de nouvelles filières de réutilisation, de recyclage et de compostage. Le « Zéro Déchet » s'inscrit dans une logique de développement de marchés où tous les matériaux récupérés doivent trouver un débouché.

La rentabilité économique est une préoccupation constante comme le montre l'activité d'Ecocycle, aux Etats-Unis.

Il importe de souligner les répercussions sociales très positives du développement de ces économies locales... Mais le bénéfice le plus populaire est sans doute la création d'emplois sur le territoire.

Les experts ont quantifié les créations d'emplois induites par la réutilisation et le recyclage, tout en les comparant aux modes de traitement traditionnels :

Gary LISS précise qu'aujourd'hui, aux Etats-Unis, l'industrie du recyclage représente 79 000 entreprises et emploie 1,1 million d'employés. Elle génère 250 milliards de dollars de revenus par an ce qui équivaut aux revenus de l'industrie automobile des USA.

○ Quels bénéfices pour les collectivités ?

Aux Etats-Unis, les politiques « Zéro Déchet » mises en place ont généré des économies massives pour les collectivités. Une étude, menée pour le compte de l'EPA (Environmental Protection Agency), a montré que la plupart des villes ayant atteint 50% de détournement des déchets, ont réalisé des économies appréciables.

L'économie d'une politique « Zéro Déchet » doit être replacée dans son contexte local et s'inscrire dans la durée.

b) Des stratégies innovantes développées à travers le monde

❖ **L'engagement des collectivités a permis la mise en œuvre d'une large palette d'outils :**

- promotion de la diversion des déchets ménagers via le recyclage et le compostage
- promotion de la réduction des déchets à la source

❖ **Facteurs de succès des démarches « zéro déchet » :**

- rôle de la concertation locale et de la mobilisation citoyenne
- autonomie au niveau local, soutien au niveau national
- développement des filières aval de valorisation des matériaux, en libre concurrence

c) Des axes de progrès qui se dessinent :

❖ **Des approches et méthodologies innovantes à développer**

- développer des méthodologies efficaces :

- fixer un cadre cohérent et motivant pour la réalisation des programmes d'actions et de communication auprès des publics

- disposer d'un outil de suivi dans le temps des progrès réalisés et des cibles à atteindre dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

- Stimuler l'innovation technologique en matière de traitement des déchets :

- - création de « centre d'excellence » avec partenariat universitaire pour initier, stimuler la recherche, le développement et la démonstration technologique, l'enseignement et l'information (exemple d'Edmonton au Canada)
- Repenser les produits en impliquant les acteurs en amont de la chaîne d'approvisionnement en recherchant :
 - la durabilité qui permet de diminuer la vitesse des flux
 - l'utilisation intensive des biens qui permet de diminuer le volume des flux de ressources

d) Perspective pour une gestion durable des déchets en France :

❖ adopter une vision globale non sectorisée

Ce qui a du sens c'est une approche territoriale où tous les acteurs échangent sereinement pour trouver des solutions partagées. Faire participer la population est primordial car la durabilité dépend de chacun.

❖ favoriser la prise de décision au niveau local

Le niveau local doit disposer d'une grande autonomie en terme de responsabilité et de moyen pour gérer les déchets (spécificité des gisements, particularismes socio-économiques).

❖ susciter les initiatives des collectivités

En transposant le système de villes pilotes qui a bien fonctionné aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande, en sélectionnant en France trois collectivités de taille différente et en leur donnant les moyens financiers et humains de mise en oeuvre.

Cela suppose :

- **de créer une structure de coordination nationale en soutien aux collectivités locales**
- **de valoriser au mieux les matériaux issus du recyclage** dans un marché de libre concurrence où les collectivités bénéficient directement de leur revente pour compenser le coût élevé de la collecte et du tri.
- **de passer d'une économie administrée à une économie de marché**, tout en préservant l'intérêt général.
- **développer des incitations économiques par des taxes ou des redevances incitatives** qui font payer les consommateurs en fonction de la production individuelle de déchets
- **d'imposer la responsabilité étendue du producteur en intégrant dans les agréments administratifs des objectifs de prévention dès la conception en parallèle avec ceux de valorisation actuellement en vigueur.**

La mise en place d'une politique « Zéro Déchet » traduit la volonté d'une gestion durable des déchets au niveau d'un territoire. Elle vise l'instauration d'un système garantissant le respect de l'environnement mais cette démarche est aussi indissociable de l'objectif de rentabilité économique.

Les conclusions de ce colloque de Paris sont autant de préconisations qui devraient être reprises avec fruit dans la cadre du Grenelle de l'environnement.

Le document intégral de synthèse du colloque est consultable et téléchargeable sur www.syctom-paris.fr/pdf/doc/SYNTHESCongresZeroDechet.pdf